

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 22 Mars 2022

Délibération n°2022-MAIRIE-018

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux du mois de mars à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, RAMON Guillaume (arrivé au point 2022-MAIRIE-016), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERRE Stéphanie

Etaient présents en visioconférence : DURET Laëtitia,

Absents excusés : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir à RAMON Guillaume), PRATLONG Maxime,

Mme SAUVAIRE Manuela a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 M14

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 5
Présents : 12

Convocation le :
15/03/2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2022 M14 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 996 819.62 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 530 859.02 €

Monsieur le Maire présente ensuite les taux d'imposition des taxes directes locales :

- Foncier bâti : 43.14 %
- Foncier non bâti : 69.29 %

Le conseil municipal :

- Approuve :
Pour les chapitres de dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement (unanimité),
Pour les chapitres de recettes de fonctionnement et de recettes d'investissement, à l'unanimité, le budget primitif 2022 M14
- et vote, à l'unanimité, les taux d'imposition proposés.

Pour copie conforme

le Maire

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20220324-2022-MAIRIE-018-AI
Date de télétransmission : 24/03/2022
Date de réception préfecture : 24/03/2022